

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mars 2025

PARITÉ BLOC COMMUNAL - (N° 1105)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Nury, Mme Gruet et M. Fabrice Brun

ARTICLE 1ER BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements de suppression relatifs à la présente proposition de loi.